



## LES DÉBUTS DE LA GUERRE D'ALGÉRIE : ERREMENTS ET CONTRADICTIONS D'UN ENGAGEMENT

[Frédéric Médard](#)

Presses Universitaires de France | « [Guerres mondiales et conflits contemporains](#) »

2010/4 n° 240 | pages 81 à 100

ISSN 0984-2292

ISBN 9782130580089

DOI 10.3917/gmcc.240.0081

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2010-4-page-81.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# LES DÉBUTS DE LA GUERRE D'ALGÉRIE : ERREMENTS ET CONTRADICTIONS D'UN ENGAGEMENT

Appréhender les développements de la guerre d'Algérie et les crises politiques successives qui l'accompagnent jusqu'à la proclamation de l'indépendance le 5 juillet 1962, est indissociable des conditions dans lesquelles l'armée française s'y est engagée quatre-vingt-douze mois plus tôt. En effet, en novembre 1954, en dépit de la retentissante défaite de Dien Bien Phu survenue six mois auparavant, une majorité de Français de métropole identifie toujours les forces stationnées en Algérie aux glorieuses unités de zouaves, de tirailleurs, de spahis des années 1943-1945, qui s'illustrèrent en Italie, libérèrent la France et poussèrent jusqu'en Allemagne. Il est vrai que l'illusion est sans relâche, entretenue par les pouvoirs publics : alors que la France s'enfonce dans la guerre d'Algérie, à Marseille le palais de la Bourse accueille du 19 mai au 15 juillet 1955 une exposition sur l'Armée d'Afrique<sup>1</sup>. En dépit de la perte récente de l'Indochine, l'idée que la puissance de la France dépend de son empire colonial reste prégnante. Et face à la menace d'une nouvelle invasion du territoire métropolitain que, sur le Rhin, la formidable puissance militaire soviétique fait peser en ces temps de Guerre Froide, nombreux sont ceux qui croient que la nation trouverait son salut sur les rivages de l'Afrique du Nord (AFN). Pourtant, peu après le début de l'insurrection en Algérie, l'état-major de l'Armée fait, dans un document de travail confidentiel, une lecture très différente des enjeux avérés de Défense nationale, rappelant combien « la métropole a fait au profit de l'AFN depuis le printemps 1954 un effort considérable qui a eu notamment pour effets, de désorganiser le corps de bataille français de l'OTAN, [...] de compromettre notre défense intérieure et notre mobilisation »<sup>2</sup>. Le 18 novembre, en séance du Conseil supérieur de la Guerre, le général Calliès, pourtant commandant en chef en Algérie jusqu'à l'été 1954, poste où il avait pris la mesure de la faiblesse des forces

1. *Catalogue de l'Exposition à la gloire de l'Armée d'Afrique depuis 1830*, Marseille, 1955, Vert & Rouge – SOPIC, 40 p.

2. SHAT (ci-après service historique de l'armée de Terre), 45K25, note n° 17010 EMA/3 PO du 16 novembre 1954.

de souveraineté<sup>3</sup>, estime cette fois « inadmissible que le quart des effectifs d'active de l'armée de terre demeure en AFN et ne participe pas à la bataille de France »<sup>4</sup>. Car à cette époque, environ 100 000 hommes sont présents en AFN dont 49 000 en Algérie. Et conséquence de l'interminable conflit indochinois, la 10<sup>e</sup> région militaire (RM), qui couvre les trois départements algériens, est devenue le « dépôt de passage »<sup>5</sup> du corps expéditionnaire d'Extrême-Orient. Ce choix a été arrêté en comité de Défense nationale du 5 avril 1951<sup>6</sup>, alors que 71 871 hommes de troupe et 4 684 gendarmes y sont déployés<sup>7</sup>. Mais les unités ont été progressivement dépossédées de leurs effectifs et de leurs matériels. Parce que la priorité, à partir de 1949, était de contenir dans la péninsule indochinoise, une armée vietminh disposant du soutien croissant de la Chine communiste.

Pour compenser ces départs vers l'Extrême-Orient, Paris envoie alors un plus grand nombre de jeunes métropolitains effectuer leur service militaire en Afrique du Nord, lesquels y voient une aventure exotique sans que les familles manifestent de l'inquiétude<sup>8</sup>. Cette tendance se poursuit au fil des ans et s'amplifie même après la défaite de Dien Bien Phu<sup>9</sup>. Néanmoins, après trois ans de cette politique dont l'opinion publique se désintéresse<sup>10</sup>, une fiche de l'inspection des forces en Afrique du Nord évalue en juin 1954 à seulement 20 000 le nombre des hommes immédiatement disponibles et constituant « le potentiel "maintien de l'ordre" des forces armées » en Algérie<sup>11</sup>. Cet effectif permet à peine de constituer une douzaine de bataillons de marche, « si l'on tient compte des personnels immobilisés par départ ou retour d'Indochine, de ceux à l'instruction et du minimum nécessaire aux servitudes administratives et de garde statique locale »<sup>12</sup>. Encore s'agit-il d'une estimation optimiste : selon le général Chérière, commandant la 10<sup>e</sup> RM, il n'y aurait en réalité que 6 000 hommes réellement capables de combattre<sup>13</sup>. À partir de ce moment-là, la préoccupation des pouvoirs publics est d'inverser la

3. Paillat Claude, *Dossier secret de l'Algérie : 1954-1958*, Paris, Presses de la Cité, 1962, 546 pages, p. 25.

4. SHAT, non coté, sans numéro, procès-verbal de la séance. Sous la direction de Jean-Charles Jauffret, *La Guerre d'Algérie par les documents, t. 2 : les portes de la guerre 1946-1954*, Vincennes, SHAT, 1998, p. 674.

5. Chérière Paul, « Les débuts de l'insurrection algérienne », *Revue de Défense nationale (RDN)*, décembre 1956, p. 1 456.

6. SHAT 031R14, décisions du président du conseil, n° 358/CDN du 5 avril 1951.

7. SHAT 1H1375D1, situation des effectifs de l'armée de terre – situation en AFN, sans numéro, 10 août 1956.

8. Dans *Le Boulanger de Valorgue*, comédie d'Henri Verneuil tournée en 1952, le fils de Fernandel à l'écran, part accomplir ses dix-huit mois de service en Algérie.

9. SHAT 145K25, fiche n° 8524 EMA/3/PO du 31 mai 1954.

10. 64 % des Français approuvent les accords de Genève qui évincent la France d'Indochine. Ageron Charles-Robert, « L'opinion française à travers les sondages », *La Guerre d'Algérie et les Français*, sous la direction de Jean-Pierre Rioux, Fayard, 1990, 700 pages, p. 26.

11. Jauffret Jean-Charles, *La Guerre d'Algérie par les documents, t. 2, op. cit.*, p. 638.

12. SHAT 1H2673, fiche n° 833 INS/AFN/EM du 16 juin 1954.

13. Mahieu Alban, « Les effectifs de l'armée française en Algérie », sous la direction de Jean-Charles Jauffret et Maurice Vaïsse, *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, Complexe, 2001, p. 40.

tendance par l'envoi en Algérie de renforts prélevés en métropole ou rapatriés d'Indochine. Cet effort, approuvé à demi-mot par le Conseil Supérieur de la Guerre et finalement imposé par le gouvernement Mendès France<sup>14</sup>, permet de porter les effectifs à plus de 63 000 hommes au 1<sup>er</sup> novembre 1954<sup>15</sup>. Car l'Algérie n'est pas épargnée par les convulsions qui, depuis plusieurs années, agitent un Maghreb où la domination française est contestée de manière de plus en plus forte. Au cours des douze mois qui précèdent la « Toussaint rouge », les troubles à l'ordre public se sont multipliés en Algérie même s'ils n'ont eu qu'un caractère localisé et indépendant les uns des autres<sup>16</sup>. Les synthèses mensuelles de renseignement du 2<sup>e</sup> bureau pour la 10<sup>e</sup> RM ou les bulletins politiques du Service des liaisons nord-africaines (SNLA) pour le Gouvernement général rapportent un nombre croissant d'incidents, autant qu'ils mettent peu à peu en garde contre le risque d'un mouvement insurrectionnel. Le 15 octobre 1953, à Nédroma, dans l'ouest de l'Algérie, deux cents émeutiers ont causé la mort d'une personne et molesté des gendarmes qui voulaient empêcher la vente d'un journal nationaliste interdit, *L'Algérie libre*<sup>17</sup>. Le 2 janvier 1954, la découverte de documents dans une grotte proche de Tizi-Ouzou, révèle les préparatifs d'une révolte. Il n'est donc pas surprenant que les unités présentes sur le terrain et particulièrement la gendarmerie, constatent que la communauté musulmane est de plus en plus hostile à la France : en février 1954, le capitaine Banet, commandant la section de gendarmerie de Philippeville, rapporte que depuis neuf mois la population du douar de Béni Zid, sur la commune mixte de Collo, affiche son hostilité parce qu'elle est « travaillée par la propagande nationaliste et s'imagine pouvoir braver impunément la loi »<sup>18</sup>.

Ces éléments constituent tout au long de l'année 1954, les prodromes d'un coup de force nationaliste en Algérie. Car plus inquiétante est la nature des objectifs visés. « Les exactions commises ont porté en particulier sur le ravitaillement, les sommes d'argent et les armes. Les menaces contre les fonctionnaires d'autorité se sont multipliées » note le général Chérière dans la synthèse de renseignement d'octobre 1954 qui est ainsi conclue : « Si le passage à l'action directe des partis nationalistes algériens

14. « Le président du Conseil a fixé à 10 bataillons la contribution terrestre de la métropole ». SHAT, non coté, note n° 16 601 EMAIM, du 6 novembre 1954. *La Guerre d'Algérie par les documents*, t. 2, *op. cit.*, p. 689.

15. 60 719 hommes de troupes et 4 684 gendarmes. SHAT 1H1375D1, situation des effectifs de l'armée de terre – situation en AFN, sans numéro, 10 août 1956.

16. À titre d'exemple pour le mois de juillet 1954 : le 5, à Sidi-Bel-Abbès, tentative d'incendie criminel contre l'appartement d'une Européenne ; le 8, une Micheline heurte un bloc de pierre sur la voie ferrée Oran-Aïn-Témouchent ; le 13, à Mascara, jet de bouteille incendiaire contre un débit de boisson tenu par un Européen ; le même jour à Bône, la harangue d'un nationaliste entraîne la fuite d'une dizaine de jeunes musulmans qui allaient s'engager ; le 24, à Marnia, des fils téléphoniques sont coupés ; le 30 une Micheline est bloquée par quatre blocs sur la ligne Biskra-Batna. SHAT 1H1202, bulletin politique mensuel, n° NA/3, juillet 1954.

17. Meynier Gilbert, *Histoire intérieure du FLN 1954-1962*, Paris, Fayard, 2002, 812 pages, p. 72.

18. SHAT 1H1806 D1, 3<sup>e</sup> bureau de l'état-major interarmées, correspondance, février-avril 1954, procès-verbal numéro illisible/4 du 18 février 1954.

est actuellement gêné par leur mésentente, cette éventualité ne doit pas être écartée et la plus grande vigilance est toujours recommandée »<sup>19</sup>. Le 26 octobre 1954, dans un message à Jacques Chevallier, secrétaire d'État aux forces armées Guerre, le commandant de la 10<sup>e</sup> RM rend compte, en usant toutefois d'un conditionnel prudent, d'une collusion entre les nationalistes algériens et Nasser, ce dernier exigeant le déclenchement d'actions terroristes à l'approche d'une session de l'ONU<sup>20</sup>. Mais le général Chérière insiste aussi sur les divisions qui minent le camp nationaliste et sur lesquelles, jusqu'au bout, les pouvoirs publics comptent pour que la paix civile perdure. L'Armée est d'autant plus encline à relativiser l'imminence d'une insurrection que même les Renseignements généraux n'ont pas connaissance des préparatifs conduits par le nouveau Front de libération national (FLN) ; actions qui au lendemain des attentats sont imputées, à tort, aux partisans de Messali Hadj. À l'occasion d'une réunion à la préfecture de Constantine, le 29 octobre 1954, soit quarante-huit heures avant l'insurrection, les sous-préfets, les maires et les administrateurs font état sur procès-verbal, du calme régnant en Algérie<sup>21</sup>. Puis celle-ci déclenchée, les autorités civiles et militaires soulignent unanimement « le secret qui a entouré sa préparation »<sup>22</sup>.

En revanche, lorsqu'au matin du 1<sup>er</sup> novembre 1954, la vague d'attentats perpétrée en Algérie est connue, sa signification est diversement interprétée. Seuls les Aurès constituent un sujet d'inquiétude, comme ils l'ont toujours été d'ailleurs, par la présence de bandits d'honneur, c'est-à-dire des « droits communs ». Quelques bombes, qui pour certaines n'explorent pas, des attaques de casernes où tombent six soldats et l'assassinat de deux civils dans un autocar, sont présentés comme l'œuvre de bandits isolés ou, au pire, d'une poignée d'exaltés manipulés par l'étranger. Parmi les autorités civiles et militaires, rares sont les responsables qui admettent qu'un puissant sentiment nationaliste anime désormais la masse des musulmans et qui, pour cette raison, croient à l'organisation et l'implantation durable d'une insurrection armée en Algérie<sup>23</sup>. Quatre ans plus tard, le général Chérière confessera cette erreur d'appréciation : « Les suites immédiates firent croire à un soulèvement tribal, analogue à ceux qui jalonnent notre histoire nord-africaine. On admet donc qu'il

19. SHAT 1H3399, synthèse de renseignement, n° 830/2, 4 octobre 1954.

20. SHAT 1H1933 D1, télégramme officiel n° 1501/OPE/3-71/7S du 26 octobre 1954. Le lendemain, le général Chérière se montre cette fois catégorique en rapportant les mêmes faits : « Une situation nouvelle se présente depuis le 26 octobre, date à laquelle un renseignement de source qualifiée indique qu'un mot d'ordre est parvenu du Caire ordonnant de généraliser les incidents sur l'ensemble de l'Algérie, en vue de les exploiter à la tribune de l'ONU ». Lettre n° 1530/OPE/3, du 27 octobre 1954. *La Guerre d'Algérie par les documents*, t. 2, *op. cit.*, p. 537.

21. Chérière Paul, « Les débuts de la guerre d'Algérie », *op. cit.* p. 1 455.

22. SHAT 10T489 EMAT, « Synthèse de renseignements sur les activités subversives en AFN du 29 octobre au 4 novembre 1954, du 5 novembre 1954 ».

23. Cette attitude tranche avec le contenu des synthèses de renseignement qui, presque unanimement font ressortir que la population musulmane d'Algérie affiche une hostilité croissante face à la domination française et que même les unités de l'armée d'Afrique n'échappent plus à la propagande nationaliste.

suffit pour l'Armée de réduire les tribus dissidentes bien localisées, mettant en œuvre des effectifs très faibles et sans grand appui matériel de l'étranger [...]. C'est sur ces bases que se poursuit le rétablissement de l'ordre dans l'hiver 1954-1955 »<sup>24</sup>. Car en l'absence d'un réseau de renseignement efficace, les pouvoirs publics sont mal informés sur l'adversaire, ses moyens, ses intentions. Dans *L'Écho d'Alger* du mardi 2 novembre 1954, Alain de Sérigny, propriétaire et directeur de ce grand quotidien, consacre un éditorial à la « sanglante provocation », tout en reléguant les informations de fonds à la dixième page du journal. Le ton de la presse est ferme, mais pas alarmiste. Les journaux réclament des autorités qu'elles frappent vite et fort face à ce que l'on appelle avec contenance « les événements »<sup>25</sup>.

Une semaine après les attentats, *L'Écho d'Alger* consacre cette fois sa première page aux déclarations et aux décisions politiques, ainsi qu'aux opérations militaires en cours. La rédaction a choisi de porter en « une » le déclenchement futur d'une « véritable opération de nettoyage dans l'Aurès »<sup>26</sup>. Évoquant la mise en place déjà effective de bataillons de parachutistes à Arris et Bouhamama, sans en préciser le nombre d'ailleurs, et les sérieux accrochages qui se sont produits, le journaliste Robert Soulé note que « les opérations dans l'Aurès semblent prendre un nouveau visage »<sup>27</sup> grâce à ce qu'il croit percevoir comme un changement de tactique des rebelles qui se laissent enfin accrocher. Quant à l'Armée, « le commandement, lui, réprouve toute stratégie périphérique et développe actuellement un dispositif d'implantation. Dans les principaux centres de la zone d'insécurité sont basées des troupes qui patrouillent dans la nature »<sup>28</sup>. Le caractère rassurant de ces lignes ne dissipe pas une impression de confusion. La photographie qui illustre le reportage mérite, à ce titre, d'être commentée : elle montre trois soldats français engoncés dans de longues capotes en drap, casqués et accroupis dans ce que la légende désigne d'une manière surprenante, comme « un blockhaus du terrain d'aviation de Batna »<sup>29</sup>. Or il s'agit à peine d'un poste de combat constitué de quelques moellons hâtivement empilés. Ces soldats, que l'on pressent mal équipés pour une guerre mobile, qui font face à trois directions différentes, semblent attendre un ennemi insaisissable. D'autres clichés, comme ceux du 9<sup>e</sup> régiment de zouaves, opérant en Kabylie du 20 au 22 décembre 1954, appellent les mêmes remarques : des soldats encadrant un « suspect » sont revêtus de

24. Chérière Paul, « Les débuts de la guerre d'Algérie », *op. cit.*, p. 1 455.

25. Outre un usage courant dans la presse métropolitaine, le terme est également repris par les pouvoirs publics dans le vocabulaire législatif, comme les lois n° 59-100 et 59-901, du 31 juillet 1959 « relative à la réparation des dommages physiques subis en métropole par les personnes de nationalité française par suite des événements qui se déroulent en Algérie ». *Journal officiel de la République française (JORF)*, 1<sup>er</sup> août 1959, p. 7 667.

26. *L'Écho d'Alger*, 7-8 novembre 1954, n° 15 880, p. 1.

27. *Ibid.*

28. *Ibid.*

29. *Ibid.*

la chaude, mais tout à fait inconfortable tenue de drap<sup>30</sup>. Ils portent la cravate, accessoire surprenant pour crapahuter en terrain accidenté, et sont coiffés du casque lourd. Ils sont équipés d'un armement disparate, sinon désuet. L'impression générale qui ressort est celle d'une armée d'Algérie pas du tout prête pour courir les djebels à la recherche d'un ennemi mobile et discret. Cette impréparation est confirmée par le ministre de l'Intérieur en charge du rétablissement de l'ordre, lequel reconnaît devant les députés « qu'il faut d'abord imposer à nos jeunes soldats une certaine préparation »<sup>31</sup>. Ce qui n'est certes, qu'un instantané des opérations, restitue néanmoins l'ambiance générale. Or après près de trois mois d'une situation insurrectionnelle, les appréciations divergent sur ce qui se passe en Algérie. Si à l'Assemblée nationale des voix s'élèvent pour dénoncer l'inefficacité des opérations militaires<sup>32</sup>, en revanche le commandant en chef se veut rassurant et conclut que « la situation en AFN se présente sous un jour relativement favorable »<sup>33</sup>. Notamment parce que même si la rébellion prend effectivement de l'ampleur, les renforts affluent pour la combattre. L'armée, au départ soulagée par la fin de la guerre d'Indochine et qui voit survenir le conflit en Algérie sans enthousiasme, s'implique finalement sans compter pour y faire ce qu'elle considère n'être que son devoir. Sauf que pour elle, le théâtre algérien devient progressivement le point d'effort principal face à la subversion qui à terme, ne manquerait pas selon les chefs militaires<sup>34</sup>, relayés par une grande partie de la classe politique<sup>35</sup>, de menacer la métropole.

Avec l'appui du gouvernement français, clairement exprimé par les voix du Président du conseil, Pierre Mendès France et du ministre de l'Intérieur, François Mitterrand<sup>36</sup>, la sécession de l'Algérie par la force ne saurait être envisagée et encore moins acceptée. D'autant que « mai 1945 [a] confirmé les échecs de 1871 en Kabylie et de 1916-1917 dans les Aurès. On n'affronte pas en rase campagne l'Armée française,

30. Porteu de la Morandière François, *Soldats du Djebel – Histoire de la guerre d'Algérie*, Paris, Société de Production Littéraire, 1979, 379 pages, p. 30, photo n° 3, extraite du fond de l'Établissement Cinématographique et Photographique des Armées – Ivry-sur-Seine. À la même époque, les images du corps expéditionnaire en Indochine montrent des hommes qui, revêtus de treillis de toile et coiffés du chapeau de brousse, se sont adaptés à l'ennemi et aux conditions climatiques du pays.

31. JORF – *Débats parlementaires*, séance du 4 février 1955, p. 742.

32. *Ibid.*, séance du 2 février 1955, p. 636.

33. SHAT, EMA 2° Bureau, carton non coté, n° 504, synthèse des événements d'AFN – 1<sup>er</sup> novembre 1954 – 20 janvier 1955.

34. Médard Frédéric, « La presse militaire pendant la guerre d'Algérie (1954-1962), vue à travers la *Revue de Défense nationale*, la *Revue militaire d'information* et *Le Bled* », *Les médias et la guerre*, sous la direction de Hervé Coutau-Bégarie, Paris, Economica, 2005, 1 032 pages, p. 812.

35. Selon Paul-Marie de la Gorce, en mai 1958, André Le Troquer reste persuadé que la guerre d'Algérie se place dans le cadre d'un conflit Est-Ouest. *De Gaulle*, Paris, Perrin, 1999, 1 406 pages, p. 887.

36. Pierre Mendès France déclare devant l'Assemblée nationale, l'Algérie « *c'est une partie de la République française [...] depuis longtemps et d'une manière irrévocable* ». JORF – *Débats parlementaires*, vendredi 12 novembre 1954, p. 4 961. Lors de la même séance, François Mitterrand, ministre de l'Intérieur, déclare par deux fois que « *l'Algérie, c'est la France* ». *Ibid.*, p. 4 967 et 4 968.

d'autant plus qu'elle est, dans les années 1950, une des premières armées du monde »<sup>37</sup>. Certes, les premiers jours qui suivent le coup d'éclat du FLN, Jacques Chevallier, secrétaire d'État aux Forces armées et maire libéral d'Alger, déclare à l'issue d'une inspection dans l'Aurès : « Il faudra beaucoup de monde et beaucoup de temps pour venir à bout de cette révolte »<sup>38</sup>. Malgré tout, le rétablissement de la paix en Algérie ne semble pas faire de doute, quelles que soient les difficultés à venir. Reste que la situation est encore indécisée. Les forces de l'ordre, surprises, peinent à appréhender les particularités d'une lutte armée que les hommes politiques de la IV<sup>e</sup> République, puis de la V<sup>e</sup>, refusent de reconnaître comme une guerre<sup>39</sup>. C'est donc sous le nom générique « d'opérations de maintien de l'ordre » que l'Armée s'engage sur le terrain et tente de s'adapter aux conditions du combat<sup>40</sup>. Or l'ambiguïté des mesures et la multiplication des organes de décisions ne font que renforcer le trouble. Sans que soit proclamé l'état de siège, le gouverneur général de l'Algérie peut réquisitionner des troupes. Le commandant interarmées est mis à sa disposition. Mais il reste sous la coupe du ministre de la Défense, qui à Paris, doit prendre en compte des considérations de stratégie internationale dépassant le cadre des départements de l'Algérie. De son côté, méconnaissant son adversaire, le commandement sous-estime les « rebelles » algériens et leurs intentions. Il perd un temps précieux tandis que l'affaire algérienne s'internationalise, isolant la France sur le plan diplomatique. Cette période peut se diviser en deux temps, passant de ce que l'on croit être une banale insurrection indigène à une véritable guerre de libération. De la fin de l'année 1954 et jusqu'au printemps 1956, au-delà de la simple question des effectifs, diverses considérations d'ordres techniques et logistiques expliquent les errements qui, pendant deux longues années, font que l'action des forces de l'ordre ne parvient pas à imposer une solution militaire en Algérie<sup>41</sup>. La rébellion, faisant tâche d'huile, s'étend géographiquement<sup>42</sup>. Mais elle gagne également en intensité : aux quelques éléments équipés d'un armement disparate, se substituent progressivement des bandes

37. Jauffret Jean-Charles, « L'Armée et l'Algérie en 1954 », *Revue historique des Armées*, trimestriel, n° 2/1992, p. 16.

38. Cité par André Leveuf, *Le Monde*, quotidien, n° 3 058, 23 janvier 1955.

39. Au lendemain du cessez-le-feu du 19 mars 1962, une analyse juridique défend la thèse que « les événements d'Algérie sont une guerre civile ». Touscoz Jean, « Étude de la jurisprudence interne sur les aspects internationaux de l'affaire algérienne », *Annuaire français de droit international*, vol. 9, 1963, p. 962.

40. L'appellation « guerre d'Algérie » n'est officiellement consacrée que tardivement, par la loi n° 99-882 du 18 octobre 1999, « relative à la substitution, à l'expression "aux opérations effectuées en Afrique du Nord" de l'expression "à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc" ». *JORF*, 20 octobre 1999, p. 15 647.

41. Médard Frédéric, *Technique et logistique en guerre d'Algérie, l'armée française et son soutien 1954-1962*, Paris, Lavauzelle, 2001, 249 pages.

42. Médard Frédéric, « L'ALN intérieure : de l'insurrection à l'apogée », *Guerre d'Algérie Magazine*, n° 12, juin-août 2008, p. 22 à 29.



structurées, dotées d'armes modernes qui disposent de « sanctuaires » à l'abri des frontières de la Tunisie et du Maroc indépendants<sup>43</sup>.

À l'image de la sous-administration générale de l'Algérie, la première des carences tient dans l'absence d'états-majors aptes à produire une analyse tactique de la situation, à concevoir et à coordonner la conduite des opérations. Un décret secret du 7 mai 1952, organisant notamment le commandement territorial en AFN, avait institué à l'échelon de la zone de défense, de la division militaire et de la subdivision, un état-major mixte « comprenant des fonctionnaires civils et des officiers »<sup>44</sup>, mais sans création de poste. Compte tenu des difficultés en matière d'effectifs, ces structures ont, hélas, été considérablement négligées sur l'ensemble du territoire de la 10<sup>e</sup> RM. Ce constat vaut également pour les états-majors de forces. Pour donner satisfaction aux demandes de relève en Indochine pour l'année 1951, un comité de Défense nationale avait décidé la dissolution pure et simple des états-majors des 21<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> divisions d'infanterie et de leur bataillon de transmissions<sup>45</sup>. Si « l'unité de commandement militaire [est] pleinement réalisée par la décision du gouvernement général de l'Algérie du 3 novembre 1954 donnant au général commandant la 10<sup>e</sup> RM le commandement interarmées »<sup>46</sup>, le 16 novembre 1954, une note émanant du cabinet du secrétariat d'État à la Défense juge a contrario inopportune la création à Alger d'un « commandement supérieur opérationnel » puisque ne s'agissant que de « maintien de l'ordre », autant que pour « une question de personne »<sup>47</sup>. La note mentionne en outre que « ce n'est pas en engouffrant en AFN des unités régulières, quel que soit leur type, que l'on résoudra le problème [qui] doit être résolu par du renseignement [et] par des supplétifs »<sup>48</sup>. Face à ces propositions dirimantes, un état des lieux dressé dans les semaines qui suivent le début de l'insurrection permet de mieux comprendre les raisons de la confusion ambiante : « Les états-majors avaient en Algérie les effectifs du temps de paix, qui ne correspondaient plus à leur rôle en période de troubles caractérisés et de longue durée. À celui de la 10<sup>e</sup> région, le 2<sup>e</sup> bureau ne comptait qu'un officier, le 3<sup>e</sup> bureau, chargé des opérations, seulement trois. Le colonel commandant la subdivision de Bône, dont dépendait le secteur difficile de Souk-Ahras, disposait de trois officiers [...]. En temps de paix, la 10<sup>e</sup> région ne disposait pas de service de renseignement, elle était tributaire des renseignements fournis par les organes du gouvernement général de l'Algérie. Le général commandant la 10<sup>e</sup> région décida de mettre en place un réseau avec la gendarmerie, les officiers des affaires musulmanes et de sécurité militaire. Le recrutement

43. Médard Frédéric, « L'organisation et le soutien de l'ALN », *Guerre d'Algérie Magazine*, n° 12, juin-août 2008, p. 30 à 37.

44. SHAT 031R19, décret « relatif à l'organisation de la défense en surface dans les territoires d'Afrique du Nord », article 6, alinéa 1<sup>er</sup>. Le texte ne parut pas au *Journal officiel*.

45. SHAT 031R14, décision n° 358/CDN du 5 avril 1951.

46. *JORF – Débats parlementaires*, séance du 7 février 1955, p. 790.

47. SHAT 145K25, fonds général Blanc, note n° 17 010 EMA/3 PO.

48. *Ibid.*

des agents, volontaires et bénévoles, se fit dans le milieu des anciens combattants-fonctionnaires retraités. Le réseau se mit en place courant décembre ; faute de crédits, et malgré la bonne volonté, il était à craindre que les renseignements recueillis ne fussent pas de grande valeur. Toute cette organisation d'unités, de mise sur pied de services dut être menée de pair avec les opérations »<sup>49</sup>.

Bien évidemment, une structure de commandement capable de conduire efficacement la lutte antisubversive, dans un pays aussi vaste et aussi complexe que l'Algérie ne peut être créée en quelques semaines, *ex nihilo*. Or l'existence de réseaux de renseignement déjà opérationnels et l'aptitude des états-majors à synthétiser les informations qu'ils auraient fait remonter, constituent un préalable indispensable pour lutter efficacement contre le mouvement insurrectionnel. L'élaboration de modes d'action appropriés à l'ennemi et à la nature du terrain qu'il utilise, la faculté pour l'autorité militaire à exploiter ce travail préparatoire au travers d'opérations coordonnées est la seconde exigence pour une victoire rapide sur la jeune Armée de Libération Nationale. Théâtre secondaire, la pénurie de compétence en Algérie se double d'une carence des moyens. Peu après sa prise de fonctions, le général Chérière rédige un rapport alarmiste à l'attention du ministre de la Défense. Il déplore que les officiers des Affaires militaires musulmanes et de la gendarmerie ne disposent d'aucune ressource financière pour s'attacher des informateurs ou des indicateurs et conclut : « Notre système civil et militaire de recherche du renseignement a fait faillite en dehors des villes »<sup>50</sup>. La gendarmerie souffre d'un handicap dans sa mission de collecte car elle n'a pas intégré de musulmans au sein des brigades territoriales<sup>51</sup>. La même expression, « le renseignement fait faillite », se retrouve dans le rapport sur le moral d'un bataillon de parachutistes qui « participe depuis deux mois et demi aux opérations de maintien de l'ordre dans l'Aurès »<sup>52</sup>. Ces carences sont naturellement lourdes de conséquences, quels que soient les renforts acheminés dans les semaines et les mois qui suivent le coup de force du FLN et quelles que soient la valeur et l'expérience des chefs qui commandent les unités sur le terrain. Il faut souligner d'ailleurs que cette déficience des états-majors perdure tout au long de la guerre d'Algérie. Au mois de juin 1958, alors que le retour au pouvoir du général de Gaulle entraîne une remise à plat du dispositif militaire en AFN, le déficit des états-majors et des administrations est évalué à 150 officiers supérieurs. Le général Vézinet, directeur des personnels de l'Armée de terre ne peut proposer qu'un succédané : « Il conviendrait de suspendre immédiatement et pour une durée limitée, par exemple, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1959,

49. Général Lenormand, « Soldats de l'an 55 ! », *La Guerre d'Algérie*, Yves Courrière (sous la direction de), Paris, Tallandier, 10 t., p. 206.

50. SHAT, carton EMA/2<sup>o</sup> bureau n° 304, non coté, rapport n° 1530/OPE/3 du 27 octobre 1954. *La guerre d'Algérie par les documents*, t. 2, *op. cit.*, p. 536.

51. Paillat Claude, *op. cit.*, p. 33.

52. SHAT 7U726D3, rapport sur le moral III/1<sup>er</sup> RCP, 21 décembre 1954.

les cours de l'école supérieure de Guerre et le cours supérieur interarmées »<sup>53</sup> ; la conduite de la guerre contre l'ALN se faisant dès lors au détriment de la formation des futurs chefs des Armées.

L'état des lieux fait par Yves Courrière est identique à celui dressé par le général Jacquin. L'ouvrage de cet ancien du 2<sup>e</sup> bureau de l'état-major de la 10<sup>e</sup> RM compte un chapitre au titre évocateur : « une bataille perdue, celle du renseignement »<sup>54</sup>. Il y déplore qu'Alger n'ait compté qu'un unique officier de liaison du service de documentation et de contre-espionnage (SDECE) quand une partie de l'organisation rebelle se trouvait à l'étranger, entretenant des réseaux de liaison avec les maquis algériens. Et il note que « dans le bled, le renseignement se nourrit de rumeurs plus ou moins contrôlées, d'interrogatoires de prisonniers ou de suspects généralement périmés » et qu'en conséquence, « le service des liaisons nord-africaines perd pied ». À cela il convient d'ajouter la mésentente régnant entre le service des liaisons nord-africaines du colonel Schœn et le 2<sup>e</sup> bureau de la 10<sup>e</sup> RM. Elle fait entrave à l'action du centre de renseignements et d'opérations (CRO) placé auprès du gouvernement général. Pierre Nicolaÿ, directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur doit, le 12 décembre 1954, inviter les différents protagonistes à « jouer “le jeu” et à ne pas “détenir de secrets particuliers” »<sup>55</sup>. Il est impossible de dire si les dysfonctionnements en matière de renseignement, qui perdurent au fil des mois, sont le fait d'une concurrence délétère entre autorités civiles et militaires ou s'il est uniquement imputable aux difficultés de recueil. Il ressort toutefois que les opérations menées sur renseignement ne constituent encore que 15 % de l'ensemble de l'activité des unités en novembre 1956, pour atteindre 50 % en mai 1957<sup>56</sup>. Cette amélioration sensible intervient sous l'impulsion du général Salan, nouveau commandant en chef depuis décembre 1956. Celui-ci, après quelques mois à la tête des forces d'Algérie, s'inquiète de la détérioration de la situation. Il ordonne une enquête dans le Constantinois dont le résultat fait apparaître que les unités ne se mobilisent pas suffisamment pour l'acquisition du renseignement et que les informations adressées aux unités de la zone ne sont finalement pas ou peu exploitées. Le fait est paradoxal en guerre révolutionnaire et difficilement compréhensible, si ce n'est par une mauvaise appréciation d'une situation que les différents échelons opérationnels croient à tort maîtriser. L'insuffisance des organes de commandement donne du crédit à l'idée généralement répandue que l'armée a du mal à se mettre en ordre de bataille face à l'ALN. Et les délais nécessaires pour s'organiser, en dépit de succès ponctuels contre une poignée de « hors-la-loi », font que la situation se dégrade, évoluant vers le « pourrissement » et l'insécurité généralisée. Au regard de ces carences, il

53. SHAT, non coté, note n° 19 111 EMAT/PM/IA/87-90, 17 juin 1958.

54. Jacquin Henri, *La Guerre secrète en Algérie*, Paris, Olivier Orban, 1977, 323 pages, p. 98 et 99.

55. SHAT, cabinet du ministre, hors cote, carton I, lettre n° 160/54 du 12 décembre 1954.

56. SHAT 1H1821 D1, 3<sup>e</sup> bureau de l'état-major interarmées, note sur le rôle des forces armées, juin 1957.

ressort que les enseignements de l'Indochine n'ont pas trouvé d'application, puisque le commandement de la 10<sup>e</sup> RM, devant l'impréparation manifeste des réseaux de renseignement, doit recourir à des expédients.

Le problème est récurrent en Algérie où la quête du renseignement a toujours posé problème aux autorités, tant civiles que militaires. Déjà, en 1949, le gouverneur général Edmond Naegelen adressait aux préfets une mise en garde au sujet des « violences non justifiées », lesquelles « constituent une atteinte à la dignité humaine qui n'admet aucune justification »<sup>57</sup> même pour obtenir des aveux. S'ensuivent, quelques années plus tard, des directives rappelant la nécessité de tisser des liens étroits avec les populations<sup>58</sup> et sur la mise en place au sein de toute unité ou tout détachement, d'un officier de renseignement<sup>59</sup>. Faute de personnel, ces injonctions restent lettre morte. Après le 1<sup>er</sup> novembre 1954, le sentiment d'impuissance face aux « rebelles », ramène rapidement la question de l'usage de la torture puisque sa pratique est signalée par un parlementaire à peine trois mois après le début de l'insurrection<sup>60</sup>. Elle conduit également aux repréailles contre la population. Jacques Soustelle, nommé gouverneur général début 1955, donne en ce sens des directives qui rejoignent celles de Chérière<sup>61</sup>. Le 19 juin 1955, l'instruction n° 11 du général Allard, qui prend le commandement de la division de Constantine, prescrit d'appliquer le principe de la responsabilité collective face aux attentats<sup>62</sup>. À Paris, cet ordre trouve l'appui du gouvernement dont les membres ne sont pas en reste de déclarations encourageant à la fermeté. En réponse à l'assassinat de l'administrateur Dupuy et de ses collaborateurs au printemps 1955, Bourgès-Maunoury, ministre de l'Intérieur, prône une justice expéditive, déclarant à l'Assemblée algérienne : « Tous les fellagha pris les armes à la main seront châtiés à l'instant »<sup>63</sup>. Cette politique conduit à une répression incontrôlée, éloignant l'armée des populations musulmanes, pourtant enjeu majeur d'une guerre dite « révolutionnaire ». Prémonitoire, François Mauriac met en garde contre l'usage de la torture<sup>64</sup>, avant que Claude Bourdet ne s'en indigne<sup>65</sup>, sans véritablement convaincre l'opinion mais en jetant les ferments du divorce à venir entre les Français de métropole et leur armée.

Au demeurant, en ces premiers mois de guerre d'Algérie, l'identification d'une bande de « hors-la-loi » ne va pas sans soulever des difficultés supplémentaires en raison de la complexité des procédures du temps de

57. SHAT 1H1094, circulaire n° 37 553/POLJ/1 du 21 octobre 1949.

58. SHAT 1H1094, circulaire n° 370 Nai, du 15 février 1952.

59. SHAT 1H1094, circulaire n° 401/CM du 4 mars 1952.

60. *JORF – Débats parlementaires*, séance du 3 février 1955, p. 671.

61. Cité par Courrière Yves, *Le Temps des léopards*, Paris, Arthème Fayard, 1969, 611 pages, p. 108.

62. SHAT 1H1944D1, rébellion et opérations dans le Constantinois : directives, instructions et cartes sur l'emploi des unités 1954-1957.

63. *Le Journal d'Alger*, 27 mai 1955, p. 1.

64. « Bloc-notes : coûte que coûte il faut empêcher la police de torturer », *L'Express*, hebdomadaire, 2 novembre 1954, p. 2.

65. *France-Observateur*, n° 244, 13 janvier 1955, p. 7.

paix. Alors que la gendarmerie mobile se « militarise »<sup>66</sup>, les missions des unités de l'armée de terre, par la recherche et la gestion du renseignement sur le terrain, par des investigations, des contrôles et des interpellations, évoluent progressivement vers celles d'une force de police. La troupe conduit des opérations dans le respect jugé contraignant de la procédure du code d'instruction criminelle. Ce formalisme est voulu par le ministère de l'Intérieur par respect de la légalité républicaine. Il appelle sommations, enquêtes judiciaires et autopsies. Les gendarmes territorialement compétents procèdent systématiquement aux auditions des soldats quelque peu décontenancés et inquiets de s'entendre demander s'ils ont réellement été menacés pour avoir fait usage de leur arme. En attendant l'arrivée d'un magistrat chargé d'instruire l'affaire, il se trouve des unités stoppées dans leur progression afin d'assurer la garde des cadavres de « hors-la-loi » tués les armes à la main, cela pendant que les complices s'échappent. Il se trouve d'autres unités immobilisées pour participer à la reconstitution des faits et satisfaire ainsi aux nécessités de l'enquête judiciaire. D'où une indécision du commandement à porter le feu, attitude mal comprise par la troupe. Cette prévention est surtout ressentie lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des armements lourds, comme l'aviation ou l'artillerie. Jusqu'à ce que soit proclamé l'état d'urgence, l'engagement des appareils d'appui au sol est soumis à autorisation préfectorale<sup>67</sup>. Le ministre de l'Intérieur ayant dès le départ insisté sur le strict respect de ces règles d'emploi<sup>68</sup>, les représentants de l'État jouent la prudence. Conscients des risques encourus par les populations civiles, face aux mitraillages et aux bombardements hasardeux, ils préfèrent cantonner l'aviation dans un rôle d'observation et de survols en rase-mottes qui, dans leur esprit, ne peut manquer d'« impressionner » les bandes armées. Il est tout aussi délicat de tirer au canon contre un ennemi dilué, mobile, et qui peut toujours se confondre avec des civils innocents. Cette réaction est d'autant plus compréhensible que les chefs militaires n'ont pas appris à l'école de Guerre, à rétablir l'ordre républicain à coups d'obus explosifs. Aussi, dès le 2 novembre 1954, un élément du régiment d'artillerie coloniale de Tunisie, qui tient à portée de ses pièces une bande ayant participé à des actions marquant le début de l'insurrection en Algérie, n'ouvre finalement pas le feu faute d'avoir la certitude qu'il s'agit bien de fellagha<sup>69</sup>.

66. Sur l'organisation et les missions de la gendarmerie, voir Jacques Frémeaux, « La gendarmerie en Algérie », *RHA*, n° 4/2002, p. 7.

67. « Article 7 : *Les forces armées [sont] appelées à prêter leur concours avec emploi total ou partiel de leurs moyens organiques, armes de toutes sortes, moyens de transport, véhicules blindés, avions, navires, etc.* ». Instruction interministérielle n° 10 823, du 15 décembre 1947, « relative à la participation des forces armées au maintien de l'ordre dans les territoires d'outre-mer », Présidence du Conseil, Secrétariat général de la Défense nationale, affaires civiles, Paris, Imprimerie nationale, 1947, 24 pages.

68. Le 30 novembre, elles font l'objet d'une de rappel par l'autorité militaire. SHAT 1H2894D2, corps d'armée de Constantine, 3<sup>e</sup> bureau, correspondance, chrono, novembre-décembre 1954.

69. Médard Frédéric, *La Présence militaire française en Algérie, aspects techniques logistiques et scientifiques – 1953-1967*, thèse de doctorat (nouveau régime) sous la direction de Jean-Charles Jauffret, mars 1999, p. 182, 1 354 pages.

Analyser l'engagement de l'armée française en Algérie en ce début d'hiver 1954-1955, c'est également prendre en compte le fait que le souvenir des violents combats d'Indochine y est dominant. Parmi les militaires qui sont en Algérie, ou qui y débarquent en rentrant d'Extrême-Orient, la répression contre une insurrection armée doit être menée avec tous les moyens disponibles. S'ils admettent que l'on puisse ne pas recourir incontinent aux armes lourdes pour réduire des groupes de maquisards, ils s'affranchissent des prescriptions relatives à la « participation de l'Armée au maintien de l'ordre » qui stipulent que « les armes automatiques ne sont pas emportées, [que] les cartouches sont en principe conservées empaquetées [et que] l'ouverture du feu ne peut avoir lieu qu'après les sommations fixées par des textes particuliers »<sup>70</sup>. C'est pour avoir respecté ces consignes qu'au jour de l'insurrection, quatre militaires ont été abattus dans leur caserne de Batna sans avoir pu riposter. Pour les unités, il est tout aussi impossible d'appliquer les lois du temps de paix dans le bled : effectuer des sommations avant d'ouvrir le feu est incompatible avec une embuscade, mode opératoire pourtant idéal quand il s'agit d'« exploiter » un renseignement. L'impossibilité de suivre une procédure de droit commun face à un adversaire qui mène des actions de guerre conduit à instituer un régime d'exception. C'est la loi sur l'état d'urgence du 3 avril 1955<sup>71</sup>. Circonscrite dans son application à la zone de l'Aurès puis, par la suite, à une partie du Constantinois, la mesure trouve rapidement ses limites dans une confrontation avec des bandes en perpétuel mouvement. Dans une note au préfet de Constantine et au général Chérière, le général Allard souligne ce risque : « Les agitateurs vont avoir intérêt à quitter la zone d'application de la loi d'urgence, pour aller ailleurs poursuivre leur travail de création de cellules, de recrutement, de constitution de bandes [...] afin d'étendre la guérilla dans les régions du département où l'absence de mesures d'exception leur assure une quasi-immunité... »<sup>72</sup>. Pour assurer un « quadrillage » complet de l'Algérie, il est finalement décidé d'allonger jusqu'à 30 mois la durée du service militaire et de rappeler les réservistes<sup>73</sup>, permettant de déployer près d'un demi-million d'hommes à l'été 1956. De grandes opérations de ratissage combinées avec des barrages rendus hermétiques aux frontières à partir de 1958, achèvent de mettre l'Algérie en état de siège.

70. Lieutenant-colonel Rocolle, *Manuel du sous-officier, connaissances interarmes*, Paris, Lavauzelle, 1954, 716 pages, p. 539.

71. Décret n° 55-385 du 3 avril 1955, instituant « un état d'urgence et déclarant l'application à l'Algérie », *JORF*, 7 avril 1955, p. 3 479 ; décret n° 55-386 du 6 avril 1955, relatif à « l'application de l'état d'urgence en Algérie dans les circonscriptions de Tizi-Ouzou, Tébessa et Batna », *JORF*, 7 avril 1955, p. 3 481 ; décret n° 55-544 du 19 mai 1955, « relatif à l'application de l'état d'urgence en Algérie », *JORF*, 20 mai 1955, p. 5005. Sur cette question, voir Jauffret Jean-Charles, *Soldats en Algérie 1954-1962, expériences contrastées des hommes du contingent*, Paris, Autrement, 2000, 365 pages.

72. SHAT, non coté, note du général commandant la division de Constantine n° 200/cab/SP du 28 avril 1955.

73. Décret n° 55-595 du 20 mai 1955 « tendant au rappel et au maintien sous les drapeaux du deuxième contingent incorporé en 1953 », *JORF*, 21 mai 1955, p. 5 120.

Or contrairement aux précédentes insurrections survenues dans le pays, l'engagement de renforts ne suffit pas à ramener le calme. Le répit qui suit la flambée de violence de la Toussaint rouge n'est que de courte durée. À partir de l'été 1955, les embuscades et les attentats meurtriers sont en constante augmentation. Dès le printemps, dans un rapport destiné à la 10<sup>e</sup> RM, le général Allard dresse un état des lieux sans concession. Par ses fonctions, cette autorité appréhende les difficultés auxquelles sont confrontés les échelons subordonnés : « Je vois la situation se dégrader progressivement. La zone d'activité des rebelles s'étend chaque jour davantage [...]. Les contrôles de circulation sont pratiquement inexistants [...], les rebelles circulent librement à pied, en voiture ou en chemin de fer. Les requisitions sont interdites, l'éloignement des suspects n'est pas pratiqué... La population autochtone est terrorisée et perd chaque jour davantage confiance en nous ; elle estime, malheureusement à juste titre, qu'il y a moins de risques à se soumettre aux exigences des rebelles et à les aider qu'à rester du côté de l'ordre et surtout à nous renseigner. La population européenne est démoralisée et sans aucun ressort ; les colons, apeurés, réclament une garde militaire permanente dans chaque ferme ; en revanche, tel directeur de mine refuse la protection de la troupe pour ne pas se compromettre aux yeux des rebelles. Faute du concours de la population et en l'absence de troupes légères autochtones, partisans ou supplétifs, les unités militaires agissent en aveugles, tous les mouvements, quelles que soient les ruses employées, sont observés et signalés par les bergers sur les crêtes aux rebelles, et toujours à temps pour que ceux-ci s'évanouissent ou se portent en embuscades... Aucune des mesures attendues dans le domaine politique n'a été encore prise »<sup>74</sup>.

Occuper le terrain, acquérir du renseignement dans les régions encore relativement préservées constituerait la parade au développement de maquis. Le général Allard impute l'inaction de ses troupes au manque d'hélicoptères, regrettant de ne posséder que quatre appareils en mai 1955, lesquels ne permettent d'enlever que l'effectif d'une section d'infanterie par rotation. Est-ce à dire qu'en l'absence de ce nouveau moyen aérien tactique, il est impossible de réduire les « rebelles » ? Dans son argumentaire, le commandant du corps d'armée de Constantine reconnaît également que les maquisards sont peu nombreux, « ne se sentant pas encore de taille à affronter nos unités au combat ». Le général Allard préfère insister sur l'inaction du pouvoir civil, sentiment partagé par beaucoup de militaires. Pourtant, un ensemble de décisions est pris en conseil interministériel le 16 mai 1955. Celles-ci complètent la loi sur les pouvoirs spéciaux. Rarement évoquées, elles consacrent l'engagement militaire massif de la France en Algérie. La première mesure, difficile à mettre en œuvre, consiste à accroître les effectifs en Algérie d'au moins 100 000 hommes. Préalablement au rappel des réservistes et

74. SHAT, non coté, cabinet, rapport n° 158/cab du 30 mars 1955.

des disponibles, qui intervient en octobre 1955, ce renfort substantiel est obtenu par prélèvements sur les unités relevant de l'OTAN. Il est vrai que le discours stratégique est désormais différent de celui tenu dans les premiers mois de la guerre : il ne s'agit plus d'une insurrection mineure et l'Algérie est présentée comme l'ultime rempart de l'Europe face à une invasion soviétique s'opérant par l'Égypte et l'Afrique du Nord<sup>75</sup>. Entre les nécessités du maintien en terre africaine et les engagements vis-à-vis des alliés pour la défense de l'Europe occidentale, du lourd héritage moral et financier de la guerre d'Indochine et des possibles conséquences électorales, le gouvernement tranche en faveur de l'autorité militaire et des élus d'Algérie emmenés par René Mayer<sup>76</sup>. En dépit de ces dispositions, Guy Mollet, un an plus tard, doit faire un constat sensiblement identique quant à l'impuissance des forces de l'ordre<sup>77</sup>. Or investi président du Conseil sur un programme de négociations pour la paix, il fait finalement de l'Algérie française « l'impératif catégorique de la vie nationale »<sup>78</sup> et renforce encore l'engagement militaire en prélevant peu à peu en métropole et en Allemagne « la totalité des unités disponibles, ne laissant subsister que l'infrastructure indispensable à l'instruction et au support de l'Afrique du Nord »<sup>79</sup>. Outre-atlantique, cette orientation est dénoncée comme une impasse politique. En 1957, un jeune sénateur américain juge que « la guerre d'Algérie, en immobilisant plus de 400 000 soldats français, a rendu squelettiques les forces continentales de l'OTAN. Elle réduit les chances de voir s'établir un marché commun en Europe, et elle a gravement compromis les réformes entreprises par l'OECE en vue de la libéralisation des échanges, en obligeant la France à de nouvelles restrictions sur ses importations, conformément à une économie de guerre »<sup>80</sup>.

L'impasse que dénonce le futur président des États-Unis était pourtant de longue date prévisible. Analysant les perspectives offertes par le « plan d'évolution des forces terrestres » examiné en Conseil supérieur de la guerre du 18 novembre 1954, Jacques Chevallier avait jugé, dans le secret des délibérations, que tout redressement était hypothétique à court ou moyen terme, étant donné que « tout le mal vient que la France fait la guerre en Indochine et en AFN en temps de paix »<sup>81</sup>. Depuis Paris, les gouvernements successifs se sont montrés impuissants à réformer politiquement l'Algérie.

75. *Le Bled*, hebdomadaire, n° 3, 1<sup>er</sup> février 1956, p. 3. Cette thèse est développée dans d'autres publications du ministère de la Défense nationale et des forces armées : la *Revue de Défense nationale*, la *Revue militaire d'information*.

76. Paillat Claude, *op. cit.*, p. 114.

77. *L'Écho d'Alger*, quotidien, n° 16 079, 16 février 1956, p. 1.

78. Lacouture Jean, *De Gaulle – t. 2, Le politique*, Paris, Le Seuil, 1985, 723 pages, p. 444.

79. Office Universitaire de Recherches Socialistes, Fonds Guy Mollet, Note n° 328 SEFAT/MIN du 13 juillet 1956. Max Lejeune conclut en ces termes : « J'ai ainsi réduit au minimum compatible avec nos engagements internationaux, nos forces OTAN ». Note n° 328 SEFAT/MIN du 13 juillet 1956. *Ibid.*

80. Kennedy John F., *The strategy of peace* (traduction de Jean Bloch-Michel), Paris, Calmann-Lévy, 1961, 225 pages, p. 100.

81. Procès-verbal de la séance. *La Guerre d'Algérie par les documents, t. 2, op. cit.*, p. 674.



Une fois engagés dans la lutte contre le FLN, ils se montrent tout aussi incapables de négocier<sup>82</sup>. Sous la pression des Européens d'Algérie, ils s'en remettent à l'autorité militaire. Mais à ce moment crucial de notre histoire coloniale, les hauts commandements sont pourvus en Algérie, à commencer par celui de la 10<sup>e</sup> RM, par des serviteurs fidèles, lieutenants et capitaines courageux dans les tranchées de Verdun, mais dont l'analyse stratégique et l'inventivité tactique, comme généraux confrontés à une guerre subversive, sont à la peine. Théâtre secondaire, il n'y a pas en Algérie au cours des quatre premières années du conflit, de chefs fulgurants, capables d'appréhender la situation et de réagir promptement, comme naguère de Lattre le fit en Indochine et comme le général Challe le fait à partir de 1959. La description qui est faite des deux premiers commandants en chef, montre qu'ils ne sont pas les hommes attendus pour résoudre une crise aiguë et complexe, ni conseiller objectivement le pouvoir politique. Dans l'entourage du gouverneur général, le général Chérière est jugé « gros, un peu flasque, [...] voyant, qui déplace beaucoup d'air, il fait du volume, du bruit. La subtilité n'est pas son fort [...]. Brave, souvent plein de bonnes intentions, très courageux, fonceur, trop, et pas toujours à bon escient. [Il est] maladroit à l'extrême »<sup>83</sup>. Dès 1946, Georges Bidault l'aurait qualifié d'« agité »<sup>84</sup>. Jacques Soustelle obtient le départ de Chérière. Son successeur, le général Henri Lorillot, est perçu tout d'abord comme un « beau militaire de type classique », c'est-à-dire d'une pensée conventionnelle. Aussi, seize mois plus tard, il est jugé comme ne possédant « pas l'envergure nécessaire à un commandant en chef d'une armée de 400 000 hommes »<sup>85</sup>.

En effet, au printemps 1955 les « rebelles » tenant toujours l'Aurès malgré huit mois d'opérations, le général Lorillot envisage de mener un blocus du massif pendant un an, avant d'y engager une vaste opération de nettoyage. Mais le nouveau commandant en chef se perd plus en tâtonnements qu'en actes propres à rétablir la situation. Il fixe, entre autres, que l'unité minimale qui peut être engagée à l'ennemi est le bataillon. En la circonstance, ces unités sont maladroites, lourdes et inadaptées. Elles disposent de moyens insuffisants en véhicules et en transmissions, alors que l'engagement nécessite mobilité, rapidité et coordination. Ainsi, de l'avis même des cadres des unités opérationnelles, les maigres succès sont sans lendemain car l'approche des zones suspectes se fait avec des colonnes de blindés, de half-tracks, de camions dont le manque de discrétion trahit les objectifs ; les « rebelles » se cachent ou décrochent grâce à des complicités et leur connaissance du terrain. Il y a donc rarement exploitation et poursuite. Insaisissables à l'approche de gros éléments, les rebelles tendent en revanche des embuscades meurtrières aux patrouilles isolées. Là où prévaudrait la

82. « Ces négociations que nous réclamons, vous y viendrez vous aussi [...] il le faudra bien ». Mauriac François, « La manifestation silencieuse », *L'Express*, quotidien, 28 juin 1957, p. 32.

83. Courrière Yves, *Les Fils de la Toussaint*, Paris, Arthème Fayard, 1968, 483 pages, p. 213.

84. Tournoux Jean-Raymond, *Secret d'État*, Paris, Plon, 1960, 514 pages, p. 182.

85. Courrière Yves, *Le Temps des léopards*, Paris, *op. cit.*, p. 154 et 419.

contingence, les forces de l'ordre répondent par des schémas d'engagement rigides. Henri Lorillot assigne aux unités des missions prioritaires, elles-mêmes déterminées par les agissements des rebelles : assurer la protection des populations, des moyens de communications et des 7 500 points sensibles que constituent les centrales, les barrages, les ouvrages d'art et les fermes isolées. Accessoirement, il s'agit de conduire une chasse éprouvante aux insurgés. Or, c'est une armée aux effectifs encore modestes à l'échelle du territoire algérien, qui mène des opérations diurnes, qui reste groupée face à une guérilla qui agit, elle, la nuit avec mobilité, sachant par surcroît que les unités sont gênées par le formalisme et les lourdeurs des procédures. Si le général Lorillot a entretenu des contacts privilégiés avec Soustelle, au printemps 1956 il entre rapidement en conflit avec Robert Lacoste. Le ministre Résident lui reproche « la minceur des résultats de la pacification malgré le doublement des effectifs engagés. Reproche [...] partagé par nombre de cadres qui voyaient en lui un officier beaucoup trop classique et dépassé par la guerre subversive »<sup>86</sup>.

Les relations exécrables qu'entretiennent autorités civiles et militaires se doublent par ailleurs de rapports difficiles entre les différents échelons de commandement. Des désaccords profonds se manifestent entre les généraux de la 10<sup>e</sup> RM, sur la tactique qui doit prévaloir face aux insurgés. Le général Chérière est le premier à essuyer des critiques. En effet, celui-ci considérant que les effectifs limités ne lui permettent pas une occupation continue du terrain, est favorable à une multiplication des démonstrations de force, exprimées par des actions ponctuelles mais brutales visant à rassurer les Européens et à impressionner les populations musulmanes. Il mise essentiellement sur l'effet psychologique. Début 1955, il opère de grands rassemblements de forces dans l'Aurès puis en Kabylie, qui finalement, se résument à des opérations de police sans lendemain, où le déploiement des matériels lourds rappelle les actions de mai 1945 dans le Constantinois, sans la brutalité de la répression qui les accompagnèrent. Ces moyens sont donc essentiellement engagés sur les routes, les pistes et dans les douars. Le jour, les colonnes de véhicules, au sein desquelles les blindés sont ostensiblement montrés, soulèvent des colonnes de poussière. La nuit, les projecteurs du bord balayent les bas-côtés. L'ennemi, qui n'est pas de taille à affronter ces éléments beaucoup trop puissants évite tout contact, attendant le départ des troupes<sup>87</sup>. À l'opposé des conceptions tactiques du commandant en chef, le général Spillmann, commandant la division territoriale de Constantine, la plus touchée par l'insurrection, propose d'occuper le terrain de manière permanente afin que les officiers des affaires musulmanes rétablissent le contact avec les populations. S'inspirant d'un procédé éprouvé au XIX<sup>e</sup> siècle, il expérimente des unités de goumiers. Montées sur mulets et organisées en colonnes mobiles, elles poussent à partir d'Arris en direction des

86. Droz Bernard et Lever Évelyne, *Histoire de la guerre d'Algérie 1954-1962*, Paris, Le Seuil, 1991, 374 pages, p. 98.

87. Jauffret Jean-Charles, « L'armée et l'Algérie en 1954 », *op. cit.*, p. 24-25.

Aurès avec mission de réimplanter des postes. Georges Spillmann bénéficie du soutien du sous-préfet de Batna, Jean Deleplanque, qui comme lui souhaite ménager les populations du bled. Le général Allard, qui lui succède, n'applique pas non plus les directives du commandant en chef : « Depuis longtemps j'avais formellement interdit les opérations de grande envergure, dites de ratissage, totalement inefficaces, mettant l'accent sur l'exploitation immédiate du renseignement par des unités légères, mobiles, animées de la plus grande agressivité, et sur les opérations de nuit. Dans chaque bataillon, une compagnie était spécialement entraînée aux procédés de la lutte anti-guérilla »<sup>88</sup>. Cette précision appelle toutefois de souligner que la spécialisation au combat de nuit et à la lutte anti-guérilla ne concerne qu'une compagnie, soit au maximum 25 % des effectifs pour des bataillons qui comptent chacun au moins quatre compagnies de combat et que, surtout, la création d'une compagnie d'intervention par secteur se fait en fonction des moyens disponibles<sup>89</sup>.

Ces querelles relatives aux choix opérationnels, dont il est difficile de mesurer les conséquences sur le terrain, échappent à l'opinion publique. La presse n'en fait aucun écho. D'ailleurs, les Français ne se préoccupent pas de l'Afrique du Nord : « En août 1955, 5 % des gens interrogés s'étaient intéressés à la lecture des nouvelles sur l'Algérie dans leurs journaux »<sup>90</sup>. En décembre 1955, après un an d'opérations, ils sont seulement 25 % à considérer que l'attention gouvernementale doit se porter sur l'Afrique du Nord, sans pour autant que la nécessité d'une négociation avec le FLN s'impose dans les esprits. Le vote de l'état d'urgence, avec le peu d'incidence qu'il entraîne sur la vie en métropole, n'a guère interpellé que les intellectuels. En revanche, l'envoi en Algérie des « disponibles »<sup>91</sup> fait prendre conscience de la gravité de la situation dans le bled. D'autant que le massacre d'une section de rappelés à Palestro en mai 1956, est largement couvert par la presse ; les reportages étant parfois assortis de photos qui valent mieux qu'un long réquisitoire<sup>92</sup>. Elles montrent que l'armée n'est plus engagée dans de simples opérations de police. Cela se traduit par un revirement brutal de l'opinion publique. En juillet 1956, 45 % des Français, soit une majorité relative, jugent préférable de négocier l'indépendance plutôt que de soutenir une guerre et 28 % d'entre eux pensent déjà que l'Algérie ne sera plus française d'ici cinq ans<sup>93</sup>. Près de la moitié des Français se déclarent opposés à une hausse des impôts pour financer les dépenses de pacification et sont hostiles à l'envoi du contingent en

88. Allard Jacques, « Mars 55, à l'Est rien de nouveau », *La Guerre d'Algérie*, Yves Courrière (sous la direction de), *op. cit.*, p. 393.

89. *Ibid.*

90. Ageron Ch.-R., « L'opinion française... », *op. cit.*, p. 26.

91. Décret n° 56-374 du 12 avril 1956, « portant rappel des disponibles et certains officiers et sous-officiers de réserve », *JORF*, 13 avril 1956, p. 3 574. Arrêté du 8 mai 1956, « portant application du décret n° 56-374 », *JORF*, 12 mai 1956, p. 4 438.

92. *Paris Match*, hebdomadaire, n° 373 du 2 juin 1956, p. 20 à 27.

93. Ageron Ch.-R., « L'opinion française... », *op. cit.*, p. 26.

Algérie. Certes, l'opinion n'est pas encore convertie à l'idée d'une Algérie algérienne née d'un cessez-le-feu immédiat et sans condition. Mais le débat sur l'opportunité du maintien de la France en Afrique du Nord se trouve désormais engagé et les articles de Raymond Cartier s'interrogeant sur la rentabilité des territoires d'outre-mer connaissent un important retentissement pendant l'été 1956<sup>94</sup>. La dimension économique, mais également diplomatique<sup>95</sup>, prend le pas sur les considérations tactiques qui restent le monopole des militaires. Il est jusqu'au chef d'état-major de l'armée de terre pour reconnaître un an plus tard que les « “milliards” d'Algérie aboutissent à une très grave amputation du budget militaire et spécialement des crédits “d'équipement” »<sup>96</sup>, précisant en outre que « la pacification n'est d'ailleurs qu'une face du problème algérien. Les réformes économiques et sociales qui la prolongeront vont imposer aux Français des dépenses au moins aussi lourdes. L'effort financier d'Algérie ainsi placé initialement sous la rubrique militaire doit être considéré comme l'amorce d'une charge publique de très longue durée »<sup>97</sup>.

Fort mal préparée en novembre 1954, l'armée française a en effet besoin de temps. Or c'est sans doute le facteur le plus important dans une lutte insurrectionnelle<sup>98</sup>. Ce n'est que très progressivement, après décembre 1956 que le général Salan, notamment en appuyant la construction des barrages aux frontières, prépare le redressement spectaculaire qui, avec le plan Challe, conduit à l'anéantissement presque total du potentiel de l'ALN sur le territoire algérien<sup>99</sup>. Toutefois, l'affaire prend presque quatre années supplémentaires, marquées au plan international par le désastreux épisode de Sakiet Sidi Youssef<sup>100</sup>. Or, même si le pays, avec une croissance moyenne de 4,6 % par an de 1950 à 1962<sup>101</sup>, semble en mesure de poursuivre sans fin ce conflit de décolonisation, les Français rejettent en revanche de plus en plus massivement celui-ci. À un moment où elle ne disposait pas des moyens d'anéantir la rébellion, notamment faute d'avoir à l'exemple de la classe politique, « compris la gravité de la situation dès 1954 »<sup>102</sup>, l'armée

94. *Paris Match*, hebdomadaire, n° 383 du 11 août 1956, n° 384 du 18 août 1956 et n° 386 du 1<sup>er</sup> septembre 1956.

95. En raison de l'affaire et Suez puis des prises de positions de Kennedy (voir supra).

96. Zeller André, « Le prix de la Défense », *Revue de Défense nationale*, août-septembre 1957, p. 1 246.

97. *Ibid.*

98. Comme le confirma par la suite la guerre du Vietnam et le montre encore aujourd'hui celle d'Afghanistan.

99. Médard Frédéric, « l'ALN de l'intérieur ou la guerre perdue », *Guerre d'Algérie Magazine*, n° 12, juin-août 2008, p. 38 à 47.

100. Le 8 février 1956, en riposte au mitraillage par des éléments de l'ALN stationnés sur le territoire tunisien de l'un de ses aéronefs survolant le territoire algérien, l'armée de l'air engage une vigoureuse opération de bombardement du village de Sakiet-Sidi-Youssef et de ses environs qui occasionne la mort de plusieurs enfants dans une école et de réfugiés civils regroupés par la Croix-Rouge, cette dernière ayant elle-même deux camions détruits. La Tunisie exploite habilement le faux pas français.

101. Marseille Jacques, « La guerre a-t-elle eu lieu ? Mythe et réalités du fardeau algérien » et Asselain Jean-Jacques, « “Boulet colonial” et redressement économique », in *La guerre d'Algérie et les Français*, op. cit., p. 281 à 303.

102. Déclaration de Guy Mollet au journal *La Croix*, le 15 novembre 1959.

bénéficiait en contrepartie du soutien du pays pour son action en AFN. Certes, le 14 juillet 1957, les parachutistes du général Massu connaissent encore un triomphe sur les Champs-Élysées, laissant peu de place à la polémique sur les conditions de la bataille d'Alger et éclipsant presque par leur popularité les unités traditionnelles de l'Armée d'Afrique. Mais parce que ces « centurions », pour reprendre le titre du roman de Jean Lartéguy<sup>103</sup>, donnent à penser qu'ils exercent désormais un pouvoir quasi absolu sur une véritable province militaire, en démontrant par là même le caractère artificiellement français, la nation n'est plus en phase avec son armée ni avec l'engagement que ses chefs revendiquent au nom de la Patrie tout entière. Aussi, et malgré l'appui de la presse dans la bataille d'Alger en 1957, des succès obtenus dans celle « des frontières » en 1958, puis ceux remportés lors du « plan Challe » en 1959-1960, le FLN acquiert peu à peu une reconnaissance sur la scène internationale tandis que les Français se lassent du « bain atroce de cette guerre »<sup>104</sup>, se rangeant finalement à l'idée d'une négociation, puis approuvant à une écrasante majorité les accords d'Évian et l'indépendance de l'Algérie.

Frédéric MÉDARD

*Docteur en histoire*

103. Lartéguy Jean, *Les Centurions*, Paris, Presses de la Cité, 1960, 484 p.

104. Duquesne Jacques, *L'Algérie ou la guerre des mythes*, Bruxelles, Desclée de Brouwer, juin 1958, 200 pages, p. 41.